

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mars 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/03/20

Date de la convocation	21/03/ 2017
	<u>Votes 25</u>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le trente Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etait Absent : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine.

Procuration : - Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand
- Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Cimetière – Adoption de la tarification des concessions, des cases du columbarium et du caveau communal provisoire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 Janvier 2017 relative à la tarification des concessions et des cases du columbarium dans le cimetière communal.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-20-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017

Il indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de rajouter la tarification du caveau provisoire.

A ce titre, il propose donc la tarification suivante pour les concessions, les cases du columbarium et le caveau provisoire :

Concession

	Partie ancienne	Partie nouvelle
	De 1 à 3 places	De 1 à 6 places
15 ans	900,00 €	1800,00 €
30 ans	1500,00 €	3000,00 €

Columbarium

1 case 15 ans : 750,00 €
1 case 30 ans : 1200,00 €

Caveau provisoire

15,00 €/mois au-delà de 3 mois

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la tarification mentionnée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.
- La présente délibération annule et remplace la délibération du 26 janvier 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-20-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017